

ANSOUIS



Monsieur de Sabran annonce le démarrage des travaux du parc paysager qui devrait être fini en octobre, avec fête et présentation du projet de halle paysanne et d'une salle de spectacle. La suite mais pas la fin de la série « le pont d'Ansois » sera demain dans les journaux.

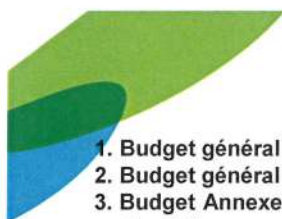
Monsieur le Président donne lecture des présents et des procurations et ouvre la séance à 18h30.

Arrivée de Mesdames Paumier-Lallemand, Richaud et Khalizoff.

Monsieur le Président : nous avons vu le CA en groupe de travail et en conférence des maires.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021, est approuvé à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 3 février 2022, est approuvé à l'unanimité



Sommaire



1. Budget général 2021 - Approbation du compte de gestion
2. Budget général 2021 - Vote du Compte Administratif
3. Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2021 - Approbation du compte de gestion
4. Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2021 - Vote du compte administratif
5. Modification de la convention de groupement de commandes "assurance et logiciel marchés publics"
6. Délibération fixant la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction
7. Modification du tableau des effectifs
8. Remplacement du représentant de COTELUB à la commission consultative des déchets du SRADDET
9. Avenants n°2 aux contrats de reprise des papiers cartons signés avec Alpes Assainissement
10. Convention avec le CD 84 - étude création et extension des zones d'activités de Cadenet Villelaure et la Bastide des Jourdans
11. Convention de délégation de compétence GEMAPI avec le SMAVD - Bassin de l'Eze

www

- le conseil communautaire entend débat et arrête les comptes de gestion du comptable public.
 - Le compte de gestion provisoire a été produit par la Trésorerie de Pertuis
 - résultats concordants avec celui présenté par Monsieur le Président.
- Résultats de l'exercice 2021 :

www.cotelub.fr

2021	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 431 747,77 €
2021	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 686 730,35 €
2021	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 745 017,42 €
2020	RESULTAT REPORTE N-1	3 017 254,19 €
2021	RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	4 762 271,61 €
2021	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 379 560,24 €
2021	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 472 983,90 €
2021	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 93 423,66 €
2020	RESULTAT REPORTE N-1	2 499 622,68 €
2021	RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	2 406 199,02 €

- Monsieur le Président propose au conseil communautaire
:
 - De constater que le compte de gestion 2021 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante ;
 - D'arrêter le compte de gestion 2021 ;

www.cotelub.fr

S. Khalizoff : Les 15 M€ en réserve dans le compte de gestion correspondent à quoi ?

Monsieur le Président : ce n'est pas une provision pour risque ; comme ça je ne peux pas vous le dire. Nous allons regarder plus précisément et vous apporter une réponse mais je pense qu'il s'agit des immobilisations.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
36 voix POUR

2. Budget général 2021 – Vote du compte administratif

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



Les indicateurs 2021

I – INFORMATIONS GENERALES		I	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A	
Informations statistiques		Valeurs	
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :		25 758	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :		1 761	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
5 310 661,00	5 047 186,00	193,69	0
Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	467,53 €/h	314 €/h
2	Produit des impositions directes/population	123,94 €/h	295 €/h
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	559,84 €/h	377 €/h
4	Dépenses d'équipement brut/population	55,96 €/h	85 €/h
5	Encours de dette/population	5,47 €/h	204 €/h
6	DGF/population	36,14 €/h	44 €/h
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	22,54 %	40,1 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	83,84 %	88,3 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,98 %	22,5 %

2. Budget général 2021 – Vote du compte administratif

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



Présentation Générale

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 686 730,35	G	14 431 747,77
	Section d'investissement	B	1 472 983,90	H	1 379 560,24
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 017 254,19 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 499 622,66 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	14 159 714,25	= G+H+I+J	21 328 184,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 677 654,40	L	969 453,34
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 677 654,40	= K+L	969 453,34
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 686 730,35	= G+I+K	17 449 001,96
	Section d'investissement	= B+D+F	4 150 638,30	= H+J+L	4 848 636,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	16 837 368,65	= G+H+I+J+K+L	22 297 638,22

2. Budget général 2021 – Vote du compte administratif
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• **Présentation Générale**

EXECUTION BUDGETAIRE COTELUB	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET TOTAL DE COTELUB - CA 2021

PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
		Section de fonctionnement	12 686 730,35
	Section d'investissement	1 472 983,90	1 379 560,24
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		3 017 254,19
	Report en section d'investissement (001)		2 499 622,68
TOTAL (réalisations + reports)		14 159 714,25	21 328 184,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	2 677 654,40	969 453,34
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 677 654,40	969 453,34
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	12 686 730,35	17 449 001,96
	Section d'investissement	4 150 638,30	4 848 636,26
	TOTAL CUMULE	16 837 368,65	22 297 638,22
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			4 762 271,61
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			697 997,96
TOTAL			5 460 269,57

www.cotelub.fr

2. Budget général 2021 – Vote du compte administratif
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• **GEMAPI**

EXECUTION BUDGETAIRE GEMAPI	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET GEMAPI - CA 2021

PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
		Section de fonctionnement	150 114,75
	Section d'investissement	8 498,07	89 739,38
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		179 777,25
	Report en section d'investissement (001)		215 232,12
TOTAL (réalisations + reports)		158 612,82	1 177 594,65
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	60 000,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	60 000,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	150 114,75	872 623,15
	Section d'investissement	68 498,07	304 971,50
	TOTAL CUMULE	218 612,82	1 177 594,65
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			722 508,40
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			236 473,43
TOTAL			958 981,83

www.cotelub.fr

2. Budget général 2021 – Vote du compte administratif

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• PTVA

EXECUTION BUDGETAIRE PTVA	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET PTVA - CA 2021

PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
		Section d'investissement	3 883 457,12
		276 798,47	521 409,93
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		843 179,96
	Report en section d'investissement (001)		363 130,02
TOTAL (réalisations + reports)		4 160 255,59	6 058 309,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	509 059,99	7 840,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	509 059,99	7 840,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 883 457,12	5 173 769,58
	Section d'investissement	785 858,46	892 379,95
	TOTAL CUMULE	4 669 315,58	6 066 149,53
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			1 290 312,46
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			106 521,49
TOTAL			1 396 833,95

www.cotelub.fr

2. Budget général 2021 – Vote du compte administratif

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• Non ventilé

EXECUTION BUDGETAIRE COTELUB	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET NON VENTILE - HORS PTVA ET GEMAPI - CA 2021

PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
		Section d'investissement	8 653 158,48
		1 187 687,36	768 410,93
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 994 296,98
	Report en section d'investissement (001)		1 921 260,54
TOTAL (réalisations + reports)		9 840 845,84	14 092 280,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	2 108 594,41	961 613,34
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 108 594,41	961 613,34
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	8 653 158,48	11 402 609,23
	Section d'investissement	3 296 281,77	3 651 284,81
	TOTAL CUMULE	11 949 440,25	15 053 894,04
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			2 749 450,75
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			355 003,04
TOTAL			3 104 453,79

www.cotelub.fr

Monsieur le Président donne lecture des ratios. C'est intéressant pour se comparer aux EPCI de taille équivalente.

En annexe au présent compte rendu se trouvent les budgets détaillés

Présentation du budget général

Présentation du budget GEMAPI

Présentation du budget PTVA

M. Duval : Au risque de paraître idiot... c'est quoi PTVA ?

Monsieur le Président : Propreté et Valorisation c'est tout ce qui concerne les déchets.

Non ventilé :

C'est le budget général déduction faite de GEMAPI et PTVA

Il y a un excédent significatif en lien avec des recrutements qui n'ont pas été faits dans les délais ; il y aura un rattrapage sur 2022.

Pour la TEOM, l'an dernier il y a eu une baisse de 0,7 point et le projet était de le faire en deux temps ; à priori c'est ce que nous vous proposerons : une nouvelle baisse.

S. Khalizoff : Je ne vois pas d'emprunt. Est-ce que le recours à l'emprunt est envisagé ?

Robert Tchobdrenovitch : Je souhaite un changement de politique en la matière. On ne souhaite pas faire assumer aux contribuables d'aujourd'hui la digue de Villelaure par exemple, donc oui, nous aurons recours à l'emprunt. La baisse des taux en outre est justifiée.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président sort de la pièce.

Monsieur Jean-François Lovisolo, Premier Vice-président fait procéder au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

3. Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2021 – Approbation du Compte de Gestion

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- le conseil communautaire entend débat et arrête les comptes de gestion du comptable public.
 - Le compte de gestion provisoire produit par la Trésorerie de Pertuis
 - résultats concordants avec celui présenté par Monsieur le Président.
- le budget annexe du Parc d'Activités le Revol est un budget assujetti à TVA, avec une comptabilité de gestion des stocks.
- résultats de l'exercice 2021 :

www.cotelub.fr

3. Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2021 – Approbation du Compte de Gestion

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- Monsieur le Président propose au conseil communautaire :
 - De constater que le compte de gestion 2021 du budget annexe n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,
 - D'arrêter le compte de gestion 2021 du budget annexe.

2021	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 584,00 €
2021	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 727,80 €
2021	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	75 856,20 €
2020	RESULTAT REPORTE N-1	215 160,46 €
2021	RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	291 016,66 €
2021	RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 727,60 €
2021	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €
2021	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	16 727,60 €
2020	RESULTAT REPORTE N-1	34 886,47 €
2021	RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	51 614,07 €

www.cotelub.fr

Aucune autre question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

4. Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2021 – Vote du compte administratif
 Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	16 727,80	G	92 584,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	16 727,60
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	215 160,46
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	34 886,47
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	16 727,80	= G+H+I+J	359 358,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	16 727,80	= G+H+K	307 744,46
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	51 614,07
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	16 727,80	= G+H+I+J+K+L	359 358,53

www.cotelub.fr

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président sort de la pièce.

Monsieur Jean-François Lovisolo, Premier Vice-président fait procéder au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
 36 voix POUR

5. Modification de la convention de groupement de commandes "assurance et logiciel marchés publics"



Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- Rappel
 - CC du 3 février 2022, approbation d'une convention de groupement de commandes
 - ✓ assistance à maîtrise d'ouvrage pour les assurances,
 - ✓ Assurance
 - ✓ logiciel marchés publics.
- Contexte
 - les communes exécutaient, chacune la concernant, leur marché « logiciel marchés publics ».
 - COTELUB a été bénéficiaire d'une subvention dans le cadre du fonds France Relance pour la mise en œuvre de ce logiciel.
- Proposition
 - permettre à COTELUB de signer au nom et pour le compte des communes
 - COTELUB prendra également en charge les frais de mise en œuvre du logiciel (paramétrage, formation, ...) qui font l'objet de la subvention précitée.
 - ✓ nouvelle convention

www.cotelub.fr

Aucune autre question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par,
36 voix POUR

6. Délibération fixant la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction



Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- Contexte :
 - fixer, de manière impersonnelle, la liste des emplois pour lesquels un logement peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.
 - La concession du logement est ensuite accordée Monsieur le Président.
- Proposition
 - Emploi pour lesquels un logement peut être alloué par nécessité absolue de service :
 - ✓ Coordinateur de la déchèterie exerçant la fonction de gardien du pôle environnement.
 - Contraintes et obligations liées à l'octroi du logement :
 - ✓ L'agent doit ouvrir et fermer le site conformément au règlement intérieur et s'assurer de faire respecter l'interdiction au site aux personnes non autorisées ou en dehors des horaires d'ouverture au public.
 - ✓ L'agent doit assurer le gardiennage du site et une présence dissuasive en cas d'intrusion en dehors des horaires d'ouverture.
 - Situation du logement :
 - ✓ Pôle environnement à La Tour d'Aigues
 - Consistance du logement :
 - ✓ Maison de 84,7m² comprenant 1 séjour, 1 cuisine, 3 chambres, 2 salles de bains ainsi qu'un local extérieur de 4m².
Maison comprenant une terrasse et un jardin.
 - Mise en place d'un dépôt de garantie :
 - ✓ 400 €
 - Conditions d'occupation :
 - ✓ Les impôts, assurances et les charges sont payés directement par l'agent concerné.
- L'agent concerné est tenu d'accepter le règlement d'occupation du logement qui lui sera transmis à l'occasion de la notification de son arrêté de concession.

www.cotelub.fr

S. Khalizoff : Ce logement existe depuis longtemps, pourquoi seulement maintenant ?

F. Roger : C'est une régularisation de la situation existante.

Aucune autre question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
36 voix POUR

7. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- Modification de poste : agents contractuels recrutés sur des emplois non permanents.
- Proposition
 - suppression d'un poste de technicien territorial (Chargé de mission COT) à temps complet au sein de la Direction Prospective et Aménagement ;
 - Ø Création d'un emploi non permanent à temps complet, équivalent technicien territorial (chargé de mission COT), sur un contrat de projet
 - La suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial (Animateur de développement durable) à temps complet au sein de la Direction Animation du territoire.
 - ✓ Création d'un emploi non permanent à temps complet, équivalent adjoint d'animation territorial (Animateur de développement durable), sur un accroissement temporaire d'activité

www.cotelub.fr

A. Gueydon : Ce sont des CDD donc ?

F. Roger : Un contrat de projet et un CDD

Aucune autre question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
36 voix POUR

8. Remplacement du représentant de COTELUB à la commission consultative des déchets du SRADDET

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



- Contexte
 - Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) prévoit une instance de gouvernance pour assurer le suivi et l'évaluation de sa partie "déchets et économie circulaire".
 - Le 24 septembre 2020, le CC avait désigné Monsieur Michel PARTAGE, comme représentant titulaire de COTELUB au sein de cette instance.
- Proposition
 - procéder au remplacement de Monsieur Michel PARTAGE.
 - Mme Karine Mouret, est proposée par le Bureau en tant que représentante titulaire de COTELUB au sein de la commission consultative des déchets du SRADDET

www.cotelub.fr

Aucune autre question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
36 voix POUR

9. Avenants n°2 aux contrats de reprise des papiers cartons signés avec Alpes Assainissement



Rapporteur : Karine Mouret

- Rappel
 - COTELUB a conclu 2 contrats de rachat des papiers cartons issus de la collecte sélective avec la société Alpes Assainissement,
 - Des avenants n°1 fin 2019,
 - ✓ baisse des prix plancher de reprise du fait de l'effondrement des prix de vente des matières concernées.
- Proposition
 - En raison d'une déconnexion des prix de reprise des papiers et cartons non complexés et du papier carton en mélange, avec les prix globaux de la filière
 - Révision à la hausse des prix, à compter du 1^{er} décembre 2021, tels que :
 - ✓ Prix de reprise pour le PCNC 1.05 en balle : 120 € la tonne ;
 - ✓ Prix de reprise pour le PCM à trier en balle : 85 € la tonne.

www.cotelub.fr

*K. Mouret : C'est une amélioration de la valorisation des cartons que ce soit en bac jaune ou en bac gris.
S. Khalizoff : La convention initiale était signée pour 13 mois ; ça menait à 2018 ? Et rien entre ces deux dates ?*

K. Mouret : Il y a eu des avenants signés fin 2019.

Aucune autre question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
36 voix POUR

10. Convention avec le CD 84 - étude création et extension des zones d'activités de Cadenet Villelaure et la Bastide des Jourdans



Rapporteur : Jean-François Lovisolo

- Rappel
 - COTELUB a lancé une étude portant sur la création et l'extension de zones d'activités sur 3 sites de son territoire (Cadenet, Villelaure et La Bastide des Jourdans).
- Proposition
 - Le Département propose de financer ces études à hauteur de 34 930 €, soit 70% du montant total hors taxes des études.
 - Ce financement nécessite de signer une convention de partenariat.
 - approuver la convention de partenariat avec le Département de Vaucluse pour l'étude préalable à la création et l'extension de zones d'activités ;

www.cotelub.fr

JF. Lovisolo : La requalification de la zone des Meillères de Cadenet a été oubliée.

S. Khalizoff : Mais à Cadenet ce n'est pas faisable c'est ça ?

JF. Lovisolo ; Oui l'étude a démontré que le périmètre ne permettait pas la création d'une zone d'activités.

F. Roger : Il y a un décalage entre la demande (de subvention), l'étude et l'accord du Conseil Départemental, les conclusions de l'étude sont arrivées avec l'accord du Département.

Aucune autre question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
36 voix POUR

11. Convention de délégation de compétence GEMAPI avec le SMAVD Bassin de l'Eze



Rapporteur : Jean-Louis Robert

- Proposition
 - partenariat pour la gestion de ces cours d'eau, par convention de délégation de compétence GEMAPI, entre le SMAVD et COTELUB.
 - 4 axes d'intervention :
 - ✓ La définition d'une stratégie de protection contre les inondations et de systèmes d'endiguement ;
 - ✓ La mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau ;
 - ✓ Un appui lors des crues et des travaux d'urgence en post-crues ;
 - ✓ Un accompagnement technique de COTELUB vis-à-vis des maîtres d'ouvrage locaux.
 - 2 phases :
 - ✓ phase 1 production des études et le dépôt des dossiers réglementaires relatifs aux différents axes d'intervention ;
 - ✓ phase 2 mise en œuvre des programmes de travaux définis et validés en phase 1.
 - ✓ Une clause de revoyure, en fin de phase 1 actera le principe et les conditions de mise en œuvre de la phase 2.

www.cotelub.fr

11. Convention de délégation de compétence GEMAPI avec le SMAVD Bassin de l'Eze



Rapporteur : Jean-Louis Robert

- Proposition (suite)
 - systèmes d'endiguement,
 - ✓ élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention des inondations
 - ✓ retenir les ouvrages de protection ayant vocation à être classés en tant que tels
 - ❖ Le conseil communautaire de COTELUB reste compétent pour définir le niveau de protection attendu .
 - ✓ Une fois autorisés, la prise en gestion éventuelle par le SMAVD de ces ouvrages de protection, fera l'objet de nouvelles conventions spécifiques.
 - durée de 6 ans.
 - contribution de COTELUB :
 - ✓ 18 000 € pour la phase 1
 - ✓ 45 000 € pour la phase 2
 - Les travaux feront l'objet, après validation expresse du conseil communautaire, d'un avenant à la présente convention, notamment pour en déterminer le programme et le coût.

www.cotelub.fr

12. Convention de délégation de compétence GEMAPI avec le SMAVD Cours d'eau orphelins

Rapporteur : Jean-Louis Robert



- Proposition
 - partenariat pour la gestion de ces cours d'eau, par convention de délégation de compétence GEMAPI, entre le SMAVD et COTELUB.
 - 4 axes d'intervention :
 - ✓ La définition d'une stratégie de protection contre les inondations et de systèmes d'endiguement ;
 - ✓ La mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau ;
 - ✓ Un appui lors des crues et des travaux d'urgence en post-crues ;
 - ✓ Un accompagnement technique de COTELUB vis-à-vis des maîtres d'ouvrage locaux.
 - 2 phases :
 - ✓ phase 1 production des études et le dépôt des dossiers réglementaires relatifs aux différents axes d'intervention ;
 - ✓ phase 2 mise en œuvre des programmes de travaux définis et validés en phase 1.
 - ✓ Une clause de revoyure, en fin de phase 1 actera le principe et les conditions de mise en œuvre de la phase 2.

www.cotelub.fr

12. Convention de délégation de compétence GEMAPI avec le SMAVD Cours d'eau orphelins

Rapporteur : Jean-Louis Robert



- Proposition (suite)
 - systèmes d'endiguement,
 - ✓ élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention des inondations
 - ✓ retenir les ouvrages de protection ayant vocation à être classés en tant que tels
 - ❖ Le conseil communautaire de COTELUB reste compétent pour définir le niveau de protection attendu .
 - ✓ Une fois autorisés, la prise en gestion éventuelle par le SMAVD de ces ouvrages de protection, fera l'objet de nouvelles conventions spécifiques.
 - durée de 6 ans.
 - contribution de COTELUB :
 - ✓ 18 000 € pour la phase 1
 - ✓ 34 000 € pour la phase 2
 - Les travaux feront l'objet, après validation expresse du conseil communautaire, d'un avenant à la présente convention, notamment pour en déterminer le programme et le coût.

www.cotelub.fr

JL. Robert : Il y a deux conventions une pour le bassin de l'Eze, la seconde pour les bassins orphelins. La première est en lien avec la Métropole et la deuxième est interne à COTELUB. Il y aura un comité technique de COTELUB pour suivre le SMAVD et se prononcer sur leurs propositions. Pour mémoire, ces travaux sont différents des travaux habituels du SMAVD sur la Durance (cœur d'intervention).

Le SMAVD nous a reproché de ne pas utiliser leurs conventions types et de les retravailler. Le coût brut pour Villelaure est +/- 3,5 M€ probablement plus pour Cadenet (hors subventions).

JF. Lovisolo : J'ai un doute sur la notion de délégation sur 6 ans – ca veut dire que l'on est soumis aux aléas de la décision et le vote du SMAVD chaque fois que l'on voudra faire des travaux ?? Etre poings et pieds liés pendant 6 ans me paraît compliqué. J'aurais préféré qu'on reste sur les études et l'accompagnement mais pas sur les ouvrages.

Si c'est pour 6 ans je m'abstiens ; ça va être une usine à gaz en termes de réactivité et de présence terrain. Je préférerais qu'il y ait une clause de revoyure annuelle.

JL. Robert : la phase 1 a une durée de 2 ans ensuite revoyure et éventuellement phase 2.

JF. Lovisolo ok pour la phase 1

Monsieur le Président : Nous avons rencontré des difficultés dans l'élaboration de la convention avec le SMAVD. Il y a eu l'ajout d'une clause de résiliation à la demande de COTELUB.

Nous avons recruté un ingénieur GEMAPI : il va récupérer certaines de ces missions.

JL. Robert : le SMAVD a recruté en CDD pour s'adapter à l'évolution des positions des EPCI.

S. Khalizoff : Qui sera dans le comité technique ?

JL. Robert : le Président, moi, des agents techniques de COTELUB et probablement des élus des communes concernées.

P. Egg : Est-ce qu'un report du vote est possible ?

JF. Lovisolo : Ou ne voter que la phase 1 ?

M. Duval : Est-ce que ce n'est pas une négociation du SMAVD la durée ?

Monsieur le Président : Il y a aussi une question de responsabilité ; cela permet de dégager les responsabilités des maires et des EPCI

Est-ce que vous êtes d'accord pour la convention telle qu'elle est mais avec courrier expliquant que si ce n'est pas fonctionnel la convention sera arrêtée à l'issue de la phase 1.

S. Khalizoff : On pourra quand même récupérer les études déjà réalisées ?

Monsieur le Président : Oui les études nous appartiennent. Je suis assez d'accord avec JF. Lovisolo, il faut informer le SMAVD par courrier de nos craintes.

JF. Lovisolo : Est-ce que la taxe GEMAPI est transférée ?

F. Roger : Non c'est COTELUB qui continue à la percevoir.

S. Khalizoff : Un soutien est possible dans le cadre de la loi RESILIENCE ARBE.

Aucune autre question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

Les propositions sont validées à la majorité par,

33 voix POUR

4 ABSTENTIONS

(Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Rose-Marie DUMONTIER, Jean-François LOVISOLO,)

QUESTIONS DIVERSES :

Relance sur les frais de déplacement des élus :

Demander la carte grise et l'attestation d'assurance pour ceux qui souhaitent se faire rembourser.
Il faudra prévoir une délibération ;

N. Lebouc : Et aussi une attestation de permis de conduire et en tant qu'agent je rappelle le coût administratif que va générer chaque demande de remboursement : 6 € !

Information - Madame la Sous-préfète demande le recensement des logements communaux disponibles pour les Ukrainiens.

Semaine de la parentalité du 9 au 14 mai :

DD Festival à Mirabeau le samedi 14 mai (clôture de la semaine de la parentalité)

- Seules 5 communes ont répondu (tenue de stand – initiatives locales)
 - ✓ Transfert de documents pour insertion dans bulletins municipaux, remise des affiches papiers à venir,
- 4 espaces
 - ✓ Marché éphémère (en cours de sélection)
 - ✓ Village des pros (6)
 - ✓ Animations familles (9 stands)
 - ✓ Initiatives locales (4)
- Food trucks locaux (2)
- Partenariats avec les collègues
- Tirage au sort de la commune d'accueil 2023 à 11h

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 7 avril 2022 à Peypin d'Aigues.

François Bonnet
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch
Président

• Les indicateurs 2021

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :		25 758
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :		1 761
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
5 310 661.00	5 047 186.00	193.69	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	467.53 €/h	314 €/h
2	Produit des impositions directes/population	123.94 €/h	295 €/h
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	559.84 €/h	377 €/h
4	Dépenses d'équipement brut/population	55.96 €/h	85 €/h
5	Encours de dette/population	5.47 €/h	204 €/h
6	DGF/population	36.14 €/h	44 €/h
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	22,54 %	40.1 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	83,64 %	88.3 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,00 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.98 %	22.5 %

• Présentation Générale

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	A 12 686 730,35	G 14 431 747,77
Section d'investissement	B 1 472 983,90	H 1 379 560,24

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	0,00	I 3 017 254,19
Report en section de fonctionnement (002)		(si déficit)	(si excédent)
Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J 2 499 622,68
		(si déficit)	(si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	14 159 714,25	= G+H+I+J	21 328 184,88
--------------------------------	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	0,00	K	0,00
Section de fonctionnement				
Section d'investissement	F	2 677 654,40	L	969 453,34
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 677 654,40	= K+L	969 453,34

RESULTAT CUMULE	= A+C+E	12 686 730,35	= G+I+K	17 449 001,96
Section de fonctionnement				
Section d'investissement	= B+D+F	4 150 638,30	= H+J+L	4 848 636,26
TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	16 837 368,65	= G+H+I+J+K+L	22 297 638,22

Présentation Générale

EXECUTION BUDGETAIRE COTELUB

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET TOTAL DE COTELUB - CA 2021

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	12 686 730,35	14 431 747,77
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	1 472 983,90	1 379 560,24
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		
Report en section de fonctionnement (002)		3 017 254,19
Report en section d'investissement (001)		2 499 622,68
TOTAL (réalisations + reports)	14 159 714,25	21 328 184,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022		
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	2 677 654,40	969 453,34
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 677 654,40	969 453,34
RESULTAT CUMULE		
Section de fonctionnement	12 686 730,35	17 449 001,96
Section d'investissement	4 150 638,30	4 848 636,26
TOTAL CUMULE	16 837 368,65	22 297 638,22
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT		4 762 271,61
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT		697 997,96
TOTAL		5 460 269,57

EXECUTION BUDGETAIRE GEMAPI

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

	II
	A1

EXECUTION DU BUDGET GEMAPI - CA 2021

	PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	150 114,75	692 845,90
	Section d'investissement	8 498,07	89 739,38

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	Report en section d'investissement (001)
	179 777,25	215 232,12

TOTAL (réalisations + reports)	158 612,82	1 177 594,65
--------------------------------	------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1
	60 000,00	0,00	0,00
	60 000,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL CUMULE
	150 114,75	68 498,07	872 623,15
	68 498,07	218 612,82	304 971,50
			1 177 594,65

EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT
	722 508,40
	236 473,43

TOTAL	958 981,83
-------	------------

EXECUTION BUDGETAIRE PTVA

 II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
 VUE D'ENSEMBLE

	II
	A1

EXECUTION DU BUDGET PTVA - CA 2021

	PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	3 883 457,12	4 330 589,62
	Section d'investissement	276 798,47	521 409,93
REPORTS DE L'EXERCICE N-1			
	Report en section de fonctionnement (002)		843 179,96
	Report en section d'investissement (001)		363 130,02
	TOTAL (réalisations + reports)	4 160 255,59	6 058 309,53
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021			
	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	509 059,99	7 840,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	509 059,99	7 840,00
RESULTAT CUMULE			
	Section de fonctionnement	3 883 457,12	5 173 769,58
	Section d'investissement	785 858,46	892 379,95
	TOTAL CUMULE	4 669 315,58	6 066 149,53
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT			1 290 312,46
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT			106 521,49
TOTAL			1 396 833,95

• Non ventilé

EXECUTION BUDGETAIRE COTELUB	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET NON VENTILE - HORS PTVA ET GEMAPI - CA 2021

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	8 653 158,48	9 408 312,25
Section d'investissement	1 187 687,36	768 410,93
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		
Report en section de fonctionnement (002)		1 994 296,98
Report en section d'investissement (001)		1 921 260,54
TOTAL (réalisations + reports)	9 840 845,84	14 092 280,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021		
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	2 108 594,41	961 613,34
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 108 594,41	961 613,34
RESULTAT CUMULE		
Section de fonctionnement	8 653 158,48	11 402 609,23
Section d'investissement	3 296 281,77	3 651 284,81
TOTAL CUMULE	11 949 440,25	15 053 894,04
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT		2 749 450,75
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT		355 003,04
TOTAL		3 104 453,79